

JEUDI 16 OCTOBRE 2008

3^{èmes} ASSISES NATIONALES DES RISQUES TECHNOLOGIQUES GAYANT EXPO DOUAI



EDITO

Michel PASCAL
Directeur de la Drire
et de la Diren
Nord Pas-de-Calais

Les 3^{èmes} Assises Nationales des Risques Technologiques se tiendront le 16 octobre 2008. Ce rendez-vous, fort en symboles et en attentes, réunira plus de 1200 personnes parmi les acteurs les plus concernés par la prévention des risques technologiques. Un an après l'ouverture des débats du Grenelle de l'Environnement et dans le contexte de la présidence française de l'Union Européenne, les enjeux des Assises sont multiples : telles un Grenelle des Risques Technologiques, elles viennent d'une part compléter le travail du Grenelle en la matière et faire le point sur les avancées un an après celui-ci. D'autre part, plusieurs Etats Membres seront représentés dans les plénières et ateliers afin de permettre aux échanges de s'ouvrir aux pratiques de nos voisins européens. Enfin, de nouvelles problématiques apparaissent, telles que celles de la recherche ou des conséquences sanitaires des accidents. L'enjeu est également régional : le Nord Pas-de-Calais, région industrielle, compte 80 sites classés Seveso, plus de 3000 km de canalisations. Le Nord Pas-de-Calais est une région où d'importants travaux ont été menés depuis les dernières Assises : le premier Plan de Prévention des Risques Technologiques de France y a été approuvé, un troisième Secrétariat pour la Prévention des Risques Industriels a été inauguré dans le Valenciennois.

Enfin, dans un contexte de fusion des services déconcentrés du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, les futures DREAL répondront à une vision harmonisée des risques (naturels, technologiques, miniers...) dans l'objectif de renforcer la sécurité de nos concitoyens.

Mais les Assises ne s'arrêtent évidemment pas à la journée du 16 octobre. Les Assises, ce sont aussi de nombreux partenaires qui ont répondu présents, afin d'organiser au mieux les débats. Nous vous laissons découvrir le Journal des Assises 2008 en attendant de vous retrouver le 16 octobre.

Le Journal

septembre 2008

des Assises Nationales des Risques Technologiques



Laurent MICHEL
Directeur général de la prévention des pollutions et des risques - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont été introduits par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Cet outil nouveau et puissant qui permet notamment de traiter du cas de l'urbanisation existante, prend en compte les données fournies par les études de dangers qui sont imposées aux établissements dits SEVESO seuil haut (AS) ainsi que sur l'utilisation existante ou à venir des terrains autour de ces sites.

La démarche des PPRT s'appuie sur les trois axes suivants :

- En premier lieu, la réduction du risque à la source : c'est bien entendu l'objectif premier qui, je le sais, est partagé par les exploitants. Le PPRT permet de mener une démarche itérative de réduction du risque à la source en s'interrogeant sur la possibilité de réduire ou de supprimer les potentiels de danger et en travaillant sur la mise en œuvre de mesures complémentaires de maîtrise des risques afin de diminuer notamment les probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux redoutés.

- Ensuite la possibilité d'apporter une solution aux problèmes liés à l'occupation des sols autour des sites concernés. En effet, la loi de 2003 donne de nouveaux outils qui permettent de pouvoir traiter le cas de l'interaction d'un site industriel et de son environnement en mettant en œuvre si besoin des mesures d'expropriation ou de délaissement, tout en encadrant l'urbanisation future.

- Enfin, le dialogue, la concertation et la communication entre les différentes parties prenantes : la mise en œuvre du PPRT est l'occasion d'échanger avec notamment les personnes et organismes associés dont le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) qui a été créé par la loi de 2003 fait partie.

La mise en œuvre des PPRT constitue un enjeu majeur qui doit permettre de concilier la présence d'une industrie performante et sûre avec son environnement ; c'est l'occasion de faire un point exhaustif des risques présentés par les sites SEVESO seuil haut et de traiter des questions d'urbanisation autour de ces sites après avoir mis en œuvre tout ce qui est possible pour réduire les effets à l'extérieur des sites industriels, cette démarche étant menée de la façon la plus transparente et participative possible avec l'ensemble des parties prenantes. Par ailleurs, ces plans viennent en complément des indispensables efforts de maîtrise de la sécurité sur les sites au quotidien qu'il ne faut pas relâcher que ce soit au niveau des contrôles, de la maintenance, de la formation des opérateurs, etc...

Cette priorité nationale que constituent les PPRT est, il est vrai, à mettre en place avec rigueur et soin de par son caractère novateur, par la complexité de certaines études et par certaines situations à très forts enjeux. Cependant, cette mise en œuvre se déploie à un rythme croissant grâce à l'effort soutenu de tous.

Certains cas particulièrement difficiles apparaîtront, il faut en être conscient, lors de la mise en œuvre de cette démarche sur l'ensemble du territoire, mais elle constitue une occasion unique de « regarder en face » ces situations, et de dessiner ensemble à l'échelle locale le projet de territoire assumé collectivement.



Pascal MONBAILLY
Président de UIC
Nord Pas-de-Calais
et Président de
l'Association
Nationale des Risques
Technologiques

Le rapport de l'industrie chimique à la maîtrise des risques est une longue histoire. Consciente de « l'ardente obligation » de préserver la sécurité de ses salariés et de ses voisins, la chimie a été la première industrie à initier une démarche de prévention des risques. Plus largement, les entreprises de la Région Nord-Pas de Calais, terre historique d'industrie, ont su utiliser les expériences difficiles, notamment les accidents miniers, pour en tirer des leçons et progresser. C'est pourquoi il est symbolique que les Assises des risques aient choisi Douai pour réunir tous ceux, industriels, représentants des administrations et collectivités, responsables associatifs, pour qui la sécurité est un enjeu essentiel afin qu'ils puissent échanger.

Cette rencontre vient compléter les outils que nous partageons déjà, basés sur une démarche participative, confortés par le Grenelle de l'Environnement, et auxquels l'industrie régionale est attachée car ils permettent d'améliorer la connaissance mutuelle des différents acteurs de la sécurité, y compris les citoyens, et de renforcer l'efficacité des échanges. Notre région est l'une des premières à avoir disposé d'un SPPPI (Côte d'Opale Flandre) dont l'intérêt est reconnu par tous les participants ; elle possède quatre associations de surveillance de la qualité de l'air, aujourd'hui regroupées en une fédération ATMO ; le premier PPRT a été élaboré dans notre région sur la plateforme de Mazingarbe. Les industriels, forts de ces outils, continueront à progresser dans un objectif d'amélioration continue et de développement durable.

L'UIC et ses adhérents tout particulièrement se veulent acteurs de la maîtrise des risques. Sur nos sites industriels d'abord, avec des investissements importants en matière de prévention, des opérations de formation et de sensibilisation de nos salariés et ceux des entreprises extérieures. C'est également la certification MASE/UIC des entreprises extérieures qui, à travers la mise en place d'un système de management de la sécurité et de l'environnement, permet à ces entreprises d'améliorer leurs performances.

A l'extérieur de nos sites ensuite : la chimie a été un acteur majeur de l'élaboration de Reach et est la première concernée par sa mise en application ; plus modestement, elle œuvre pour une plus grande transparence et une meilleure relation de voisinage avec les riverains au travers de la communication sur l'indice de matières dangereuses relâchées. Pour une chimie socialement et écologiquement responsable, les industriels de la chimie se donnent l'avenir comme exigence.

RENCONTRES



Jacques FOURNIER
Représentant de la CFDT

Une dure réalité... une réalité qui dure

Les chiffres 2008 de l'inventaire des accidents technologiques du BARPI sont impitoyables pour l'année 2007 :

- 13 des 923 accidents recensés ont provoqué le décès de 18 personnes dont 15 employés et 2 pompiers.
- 191 de ces accidents ont fait 632 blessés, 76 % d'entre eux étant des employés et 15 % des secours.
- Le facteur organisationnel et humain prime dans plus de 3 accidents sur 4.

- Les mécanismes détaillés de causalité relèvent, dans la quasi-totalité des accidents, de l'insuffisance des organisations humaines.

- Malgré l'amélioration des méthodes d'analyse de risques, les progrès techniques et l'introduction progressive des systèmes formalisés de gestion de la sécurité, les courbes des accidents mortels et des victimes relatives aux installations classées ne semblent pas évoluer de façon marquante depuis 16 ans.

A-t-on le droit de se satisfaire de cette situation ? Doit-on intégrer que nous sommes arrivés depuis 1992 aux limites du possible et du réaliste dans ce domaine ? Si l'expression « le risque nul n'existe pas » est devenue un fondamental de notre société, « tout accident peut être évité » devrait en être le corollaire.

Les salariés des entreprises à risques sont à la fois, une des barrières préventives, les premières victimes et parfois une branche d'arbre des causes des accidents industriels.

Bien qu'ils soient au cœur de tous les dispositifs de prévention et de tous les systèmes organisationnels, ils ne sont pas encore reconnus comme essentiels par les administrations chargées de la prévention.

S'il est possible, avec des moyens classiques, de réglementation de s'attaquer aux causes matérielles des accidents, il est bien plus difficile de s'attaquer aux causes humaines et organisationnelles sans s'impliquer dans le fonctionnement réel des entreprises.

Cela nécessite un dialogue continu de tous les acteurs.

Après l'accident de Toulouse, la loi Bachelot a tenté de donner des ouvertures dans cette direction, mais son application reste encore trop dépendante de volontés individuelles, alors que toute faille du système préventif peut conduire à un accident majeur.

Si l'organisation humaine, interne aux entreprises, fait partie de la causalité des accidents, la non évolution de l'organisation et des frontières des administrations chargées de les prévenir, n'en est-elle pas une autre ?



Yves BLEIN
Président de l'Association Nationale des Communes
pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs

La maîtrise des risques : un processus

La mise en place progressive de la loi « Bachelot » commence à prendre forme, et, avec elle, une cohorte de questions, inhérentes au passage de la théorie à la pratique. Les premiers arrêtés prescrivant l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques sont désormais publiés et permettent de voir comment est abordée la phase de concertation et comment est conçue l'étape dite « d'association » dans la

recherche d'un résultat final qui tienne compte de toutes les parties prenantes. L'ANCMRTM reste bien sûr attentive à ce que le point de vue des habitants, au travers de leurs élus mais aussi directement, soit entendu, bien sûr, mais aussi pris en compte.



Christine GILLOIRE
Trésorière et pilote
du pôle « Industrie,
Produits, Services »
à France Nature
Environnement



Tobias BIERMAN
Unité de protection civile, Commission Européenne

La Commission Européenne, gardienne de la Directive SEVESO

La Directive n° 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs dite 'Seveso II' a été publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes du 14 janvier 1997. Cette directive vise d'une part, à renforcer le dispositif

de prévention des accidents majeurs dans les établissements couverts par la directive, d'autre part à en limiter les conséquences. Elle introduit entre autres, des mesures qui consacrent les « bonnes pratiques » en matière de gestion des risques.

Ainsi, le rôle et la responsabilité de la Commission Européenne sont doubles. En tant que gardienne du traité, la Commission Européenne s'assure que la Directive Seveso, au même titre que toute autre directive européenne, est bien transposée et adaptée à l'échelle des législations nationales et qu'elle est appliquée de manière homogène dans les différents Etats membres. Inversement, la Commission Européenne veille à ce que la législation européenne soit bien adaptée à la réalité et qu'elle évolue de manière cohérente. Par exemple, dans le domaine des risques industriels, il s'agit en permanence de vérifier que la législation permette l'arbitrage optimal entre nécessité de développement industriel et maintien d'un niveau de sécurité élevé pour le citoyen. Il s'agit d'une tâche délicate qui nécessite d'être à l'écoute de tous les acteurs (Etats membres, industriels, collectivités locales, élus...).

En outre, la Commission Européenne se donne pour mission d'aider les Etats Membres à mieux échanger leurs expériences en la matière pour que le citoyen européen soit protégé, et ce, de la manière la plus homogène possible.

Les accidents majeurs tels que celui survenu à Toulouse en 2001 ne peuvent naturellement pas nous laisser indifférents. Les effets dévastateurs que l'on connaît nous obligent à repenser la pertinence de la Directive Seveso et à en tirer les leçons qui s'imposent. Ainsi, la maîtrise de l'urbanisation représente un nouveau défi pour les Etats Membres. La catastrophe de Toulouse n'est malheureusement pas la dernière d'une liste d'événements ayant illustré dramatiquement la nécessité de maintenir des distances appropriées entre les sites à risques et les zones urbanisées. Ce concept de distance appropriée a été introduit relativement récemment dans la législation européenne, par la Directive Seveso II en 1996. Dans ce domaine, nous devons nous fixer des objectifs à long terme et nous pouvons affirmer que la grande majorité des Etats membres s'est maintenant dotée des outils juridiques permettant d'atteindre cet objectif.

Précisons qu'une révision de la Directive Seveso a commencé et qu'une modification de la directive sera proposée fin 2009, début 2010. Dans ce prochain réexamen de la directive, qui n'a pas connue de modifications substantielles depuis dix ans, il sera nécessaire d'adapter la directive au système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Ce sera également l'occasion d'évaluer l'efficacité globale de la directive et de déterminer les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles.

Enfin, il convient de souligner qu'à l'automne 2008, la Commission publiera une communication sur une stratégie globale de prévention des désastres d'origine naturelle et humaine, présentant des pistes d'action pour le futur.

Les 3^{èmes} Assises Nationales des Risques Technologiques seront, plus que jamais, le moment de présenter l'action européenne dans le domaine de la gestion et la prévention des risques technologiques, ainsi qu'un tour d'horizon des pratiques européennes en la matière.

La fédération France Nature Environnement (FNE) regroupe 3000 associations réparties sur tout le territoire national ; elle compte de nombreux bénévoles présents depuis longtemps dans les instances de concertation concernées par les questions liées aux activités industrielles, CODERST, S3PI, CLIS, CLIC, etc. Cette forte et ancienne présence sur le terrain permet au pôle « Industrie Déchets » de FNE d'avoir une vision étayée, basée sur le retour d'expérience de ses membres.

Une actualité récente survenue dans le domaine nucléaire montre que les risques d'une industrie qui se prétend sûre sont encore trop importants, que l'information du public reste insuffisante et tardive et que l'on ne maîtrise pas suffisamment les enchaînements d'événements qui peuvent conduire à des catastrophes.

Le facteur humain est déterminant. La vigilance d'exploitants responsables peut encore s'endormir du fait de délais ou de contraintes d'exploitation techniques ou financières.

Ce n'est pas acceptable.

Les activités industrielles ne sont pas anodines ; elles nous permettent, dans un système production/consommation, d'avoir une vie facilitée au plan matériel ; mais cet agrément se fait trop souvent au détriment du milieu naturel, sols, faune, flore, eau, et de la santé des populations. Pour preuve, la pollution généralisée des sédiments : mercure, PCB et autres polluants organiques persistants qu'on y trouve en grande quantité.

Eduquer, faire de la pédagogie auprès de tous les acteurs : exploitants, chercheurs, élus, administrations, riverains, et bien sûr, associatifs, est plus que jamais nécessaire.

Dans un esprit constructif, nous avons un partenariat avec le MEEDDAT intitulé « Impacts Industriels ». Donner à nos membres les clés d'une participation active et constructive aux CLIC, leur permettre de bien comprendre les études de danger, faire que les CLIC ne se résument pas à un dialogue entre l'industriel et la DRIRE, être capables de poser les bonnes questions, de reporter les inquiétudes des riverains pour construire des PPRT pertinents, tel est notre but pour servir l'intérêt général et, autant que possible, éviter que des catastrophes industrielles se perpétuent.

Telles sont les préoccupations de FNE que nous relaterons lors des Assises de Douai.



Daniel PERCHERON
Sénateur du Pas-de-Calais
Président de la Région
Nord-Pas de Calais

Les 3^{èmes} Assises Nationales des Risques Technologiques se déroulent à nouveau à Douai, ville de la prestigieuse Ecole des Mines qui a formé des générations d'ingénieurs responsables, d'hommes et de femmes spécialistes de l'industrie et de la technologie. Le Nord-Pas de Calais se caractérise par un grand nombre d'installations classées Seveso.

La question de la sécurité industrielle est bien sûr une priorité tout comme celle, toujours plus délicate, de la réduction du risque à la source. Il s'agit à chaque instant de concilier industrie et protection de l'environnement, d'assurer un développement de l'urbanisme des agglomérations en cohérence avec le monde industriel, sans jamais négliger l'information de la population. La connaissance, la maîtrise des risques technologiques, industriels est un enjeu essentiel qui doit être sans cesse au cœur de nos préoccupations et qui ne supporte aucune approximation.

Les textes réglementaires, les plans de prévention, les comités locaux d'informations aident à entretenir cette vigilance qu'il faut exercer au quotidien. Au-delà du Grenelle de l'Environnement qui se tenait il y a environ un an, il nous appartient ici à Douai de rappeler cet impératif de sécurité en privilégiant ces rencontres qui réunissent l'ensemble des parties prenantes : industries, élus, experts, services de l'Etat. La volonté de tous est bien de progresser toujours davantage dans la maîtrise des risques : c'est bien l'objet de ces Assises Nationales des Risques Technologiques.

Programme complet,
informations pratiques et
inscriptions sur
www.assises-risques.com

Le Journal

septembre 2008

Directeur de publication : Michel Pascal
Coordination : Karine Grimaud
ont participé à ce numéro : Gérard Kamalski,
Christophe Michel
Conception : www.la4emedimension.com
Conception graphique : Stéphane Descamps
Impression : Konkrite
© DRIRE Nord-Pas de Calais - septembre 2008



Jean-Jacques DELILLE
Président de la Communauté d'Agglomération
du Douaisis

La CAD accompagne les Assises depuis 2004

Si la page de l'exploitation charbonnière et de la carbochimie a été tournée il y a plusieurs décennies et que le Douaisis industriel a, depuis, opté pour des voies de développement moins impactantes sur l'environnement et en phase avec les principes de développement durable, la marque historique de ces industries lourdes est toujours présente, à commencer dans notre sol.

D'autres risques industriels inhérents à certaines activités humaines plus récentes existent. Sur le seul territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, cinq établissements classés Seveso sont ainsi concernés par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Consciente de la nécessité d'accompagner la prévention des risques, la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) porte une attention constante à ces dossiers. Au sein de la CLIC, la CAD participe activement à l'élaboration de la stratégie concernant les zonages réglementaires des différents PPR. Elle les transcrit bien en amont dans les projets qu'elle gère, que ce soit dans le domaine de l'habitat ou en matière de développement économique.

En accueillant depuis 2004 les Assises Nationales des Risques Technologiques, le Douaisis traduit tout l'intérêt qu'il porte à la nécessaire prévention des risques dans un bassin où l'industrie demeure un indispensable et grand pourvoyeur d'emplois et de richesses. Il entend aussi rappeler sa détermination et sa volonté à soutenir, promouvoir et mettre en œuvre toutes les politiques de prévention qui permettront la prise en compte de la gestion des risques et son application sur le terrain.



Luc ROUSSEAU
Directeur général des Entreprises - Ministère de
l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

La France assure, depuis le 1^{er} juillet 2008 et pour 6 mois, la présidence de l'Union Européenne avec, parmi les 4 grandes priorités affichées, la lutte contre le changement climatique et la négociation du « Paquet Climat-Energie ».

Avec la nouvelle donne énergétique et des matières premières qui se prépare, demain le monde sera plus que jamais demandeur de solutions industrielles innovantes

mais maîtrisées dans des domaines nombreux : énergie, matériaux nouveaux, transports, assainissement, construction, recyclage... Cette préoccupation d'assurer un développement durable pour les générations actuelles et futures n'est pas nouvelle au sein du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Et comme le soulignait récemment le Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation Luc Chatel, la révolution environnementale à venir sera avant tout une révolution industrielle. L'industrie a un grand rôle à jouer dans la résolution des grandes questions sociales et environnementales de demain. Qu'ils soient sanitaires, technologiques ou naturels, les risques peuvent mettre en péril des vies, causer des dommages économiques et modifier des équilibres écologiques. L'action des pouvoirs publics vise à prévenir autant que possible ces risques et à assurer la sécurité des personnes et des biens. La maîtrise de risques technologiques concourt ainsi à asseoir deux des trois piliers du développement durable, à savoir l'environnement, mais aussi la compétitivité et la pérennité des entreprises sur leur territoire, ce qui requiert leur acceptation par les riverains. Pour faire face à ces défis sociétaux et environnementaux décisifs, le MINEIE mise sur l'innovation, les technologies-clé et le développement des éco-technologies et des éco-entreprises.

Je souhaite que les Assises des Risques soient l'opportunité pour les entreprises et les autres parties prenantes d'exposer les avancées qu'elles ont déjà réalisées, et les marges de progrès et les défis à relever dans le domaine de la maîtrise des risques technologiques pour permettre à la France d'être acteur de premier plan d'un développement économique et technologique durable du 21^{ème} siècle.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU DOUAISIS

AVEC LE SOUTIEN DE : ALUMINIUM DUNKERQUE, ARCELOR, ARC INTERNATIONAL, BASF, POLIMERI, SOGIF, TESSENDERLO GROUPE

PARTENAIRES : ENVIRONORD, EXPO PROTECTION, FORUM MONDIAL, SNIIM